Procès-verbal de séance Séance du 09 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf le neuf mai à 19h00, le conseil municipal, convoqué le 25 avril 2019, s'est réuni en séance publique à la Mairie de Saint-Germain-sur-Rhône, sous la présidence d'Alain LAMBERT, Maire.

PRESENTS:

Alain LAMBERT, Daniel DUCLOSSON, Dominique REY, Philippe GUICHARD, Christine BLANCHET, Frédérique KHAMMAR, Ghislaine LANOIR, Frédéric

MERLET, Séverine PASSAQUAY

Excuses: Isabelle KIT (pouvoir à D. Rey), Christian LECHEVREL (pouvoir à P.

Guichard)

ABSENTS:

Nombres de membres :

En exercice: 11

Présents: 09

Votants: 11

Frédérique Khammar est nommée secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de séance du 27 mars 2019, à l'unanimité.

Délibération n° 2019/05/25

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2018 (RPQS)

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L. 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable (RPQS).

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Une fiche synthétique de ce rapport pour l'année 2018 est annexée au présent procèsverbal et consultable en mairie.

En résumé, ce rapport fait état d'une hausse du nombre d'abonnés, d'un bon rendement (82%) malgré des pertes conséquences dues à ruptures de canalisations et d'une bonne qualité de l'eau distribuée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Semine.

Unanimité

Délibération n° 2019/05/22

Construction d'une micro crèche. Mission de maîtrise d'œuvre

Validation de la proposition de maîtrise d'œuvre présentée par ATELIER B, de Valserhône (01200), dont le taux de rémunération s'élève à 11% du montant hors taxes des travaux.

Unanimité

Délibération n° 2019/05/26

Construction d'une micro crèche. Approbation du projet et plan de financement prévisionnel

Le conseil municipal:

- confirme sa volonté de construire un bâtiment d'environ 120m² sur les parcelles communales cadastrées section B n° 2262 – 2267 et 2269 d'une superficie globale de

- 1.882m², tout en précisant que la crèche sera située de façon à libérer un lot à construire le cas échéant.
- estime le coût global de l'opération (construction, VRD, aménagements extérieurs) à quatre cent cinquante mille euro hors taxes (450.000€).
- adopte le plan de financement ci-après détaillé :
 - · subvention de l'Etat au titre de la DSIL 2019 : 90.000€ (20%)
 - · subvention du Département de la Haute-Savoie / CDAS 2020 : 90.000€ (20%)
 - · aide de la CAF 74 au titre de son Plan d'Investissement pour l'Accueil du Jeune Enfant (PIAJE) : 74.000€ (16%)
 - autofinancement par l'emprunt : 196.000€ (44%). Un rdv sera organisé avec la CCM de Valserhône pour négocier cet emprunt.

Unanimité

Délibération n° 2019/05/23

Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor public chargé des fonctions de receveur pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2018

Versement à Madame Hélène REIGNER DUBIL, receveur, de 100% de l'indemnité de conseil au titre de la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2018, telle que prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

9 voix pour -2 abstentions (G. Lanoir et S. Passaquay) – 0 voix contre

Délibération n° 2019/05/24

Transfert au SYANE de l'exercice de la compétence «IRVE» : création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE) engage un programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire et que, à ce titre, le transfert de la compétence présente un intérêt pour la commune,

Toutefois, pour que la commune puisse être intégrée à l'éventuel contrat de concession qui serait mis en place par le SYANE pour la gestion déléguée du service sur la période 2020-2028, il est nécessaire que la compétence IRVE soit effectivement transférée au SYANE avant l'attribution du contrat de concession, programmée d'ici fin 2019.

Unanimité

Délibération n° 2019/05/27

Assainissement. Acquisition de terrains pour la construction d'une station d'épuration. Secteur desservi : «Cusinens»

Monsieur le Maire rappelle la non-conformité de la station d'épuration de «Cusinens» et la mise en demeure faite à la CCUR de réaliser les travaux de réhabilitation de la station au plus tard le 31 décembre 2020.

Après études, il s'avère qu'une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 215 équivalents habitants pourrait être construite sur les terrains jouxtant la station actuelle, en bas de «Préquelaz». La commune est en charge de cette acquisition.

Après négociations avec les propriétaires de ces terrains, Monsieur le Maire s'est entendu pour l'acquisition de 5.743m² extraits des parcelles cadastrées A n° 1131, 967, 980 et 989. Les crédits nécessaires ont été prévus lors de l'élaboration du budget 2019 de la commune

Unanimité

Questions diverses et informations

- Plateau surélevé au carrefour de la RD 168 avec la RD 168A. Démarrage des travaux le 13 mai. Attention, la route des Prés de Roget sera rétablie à double sens de circulation les 22 et 23 mai.
- Emplois d'été. Une seule candidature reçue.
- Incivilités. Le défibrillateur a une fois de plus été vandalisé. Il est actuellement hors d'état de sauver des vies!
- Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie. Une subvention exceptionnelle de 20% du montant des travaux a été attribuée par les services de l'Etat. Que Messieurs les Préfet et Sous-Préfet en soient ici remerciés.
- SIVU scolaire. Suite au souhait de Monsieur le Maire de Franclens de revoir les modalités de calcul des participations financières des trois communes membres, Monsieur le Maire de Saint-Germain-sur-Rhône demande qu'une modification des statuts soit prise au préalable pour imposer une révision au moins une fois par mandat municipal.
- Dimanche 26 mai de 8h00 à 18h00 élection des représentants au Parlement européen. Confirmation de la composition du bureau de vote.
- Création de deux logements «Chez Pierrot». Travaux en léger retard sur le planning. Il faut relancer l'entreprise.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 20h25

Le Maire,
Alain LAMBERT